

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Date de la convocation : 6 juillet 2017

Date d'affichage : 6 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

**Présents** : Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Stéphane GAUCHER, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Robert MOCQUARD, Nancy MOLIÈRES Ninetta NUNINGER Denis PHILIPPE, Christine ROBILLARD, Véronique STOLTZ, Liliane VOYARD

**Absents excusés** : Vincent BLANCHOT

**Représentés :**

- Robert BESANCON donne pouvoir à Nancy MOLIÈRES
- Jacky CADOT donne pouvoir à Marcel SPILMANN
- Marion HORNBECK donne pouvoir à Véronique DUCHAMP
- Marie-Laure HRVOJ donne pouvoir à Christine ROBILLARD
- Valérie PELLERIN donne pouvoir à Patricia HONNET

**Secrétaire** : Madame Liliane VOYARD

Le compte-rendu de la séance du 22 mai 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- Approuve les modalités du nouveau régime indemnitaire applicables aux agents fonctionnaires et contractuels de droits public de la commune tenant compte de leurs fonction et de leur expertise et engagement professionnel
- Accepte les termes des conventions à passer avec la Croix Rouge et Intermarché dans le cadre de la mise en œuvre éventuelle du plan communal de sauvegarde permettant d'accueillir des sinistrés
- Accepte les termes de la convention à passer avec le Tir Club de Saint Lyé régissant la mise à disposition d'un terrain communal
- Décide de nommer les rues traversant la future résidence intergénérationnelle rue »Simone Veil « et rue « Germaine TILLION » et de confirmer le nom de « voie de l'Arcade » à la voie d'accès à la zone artisanale
- Fixe les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> septembre comme suit :
  - Marché hebdomadaire : 0.70 € du ml (fourniture d'électricité comprise) sachant que l'emplacement peut être occasionnel ou régulier (facturation mensuelle).
  - Terrasse ouverte pour les commerçants : 12 € par an du m<sup>2</sup> (gratuité pour fête de la musique)
  - Echafaudage fixe – benne – camion de déménagement : 0.50 € le ml par jour d'occupation
  - Marché de Noël :
    - emplacement extérieur : 0.70 € du ml
    - emplacement intérieur : 1 € du ml
  - Taxi-ambulance : 65 € par an
  - Gratuité aux associations à but non lucratif (don du sang, vide-grenier...)

- Approuve l'agenda d'accessibilité pour les bâtiments communaux recevant du public
- Approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts
- Vote la décision modificative n° 1 à apporter au budget primitif pour permettre le remboursement de l'emprunt de 250 000 € contracté sur le budget annexe de la ZA de l'Arcade dont le crédit n'était pas prévu au budget en l'absence d'informations de Troyes Champagne Métropole sur le transfert de la zone

## **Informations et questions diverses**

### **Le Maire :**

- Revient sur la réflexion de Troyes Champagne Métropole et de la TCAT sur la mise en place de bus de ville à Saint-Lyé. Il reprend les différentes solutions. Après discussion, le conseil municipal retient la solution d'un bus direct entre Troyes et Saint Lyé, avec 4 arrêts, et une possibilité de correspondance à Barberey pour se rendre au centre commercial. Le Maire se rendra à une réunion à TCM fin août pour en débattre sachant que ce nouveau service pourrait être organisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Fait part de la demande de RV de Mr Jack Gosnet pour répondre à plusieurs de ses interrogations et inquiétudes sur des sujets touchant la commune – il le recevra ce lundi 17 juillet
- Informe le conseil que l'ADILE interpelle le conseil sur son action pour faire face à la fermeture du bureau de poste et sur son inquiétude de voir encore disparaître un service public : il recevra le Président le 17 juillet. A ce sujet, Mr Mennetrier rappelle que les banques ne souhaitent pas implanter un distributeur de billets, si elles n'ont pas d'agence sur le territoire

### **Nicolas MENNETRIER**

- Informe le conseil que le permis de construire pour la bibliothèque est déposé. Il prévoit de lancer la consultation des entreprises en septembre. L'architecte a convenu que pour des raisons techniques, la commune peut ne pas conserver la cheminée
- Il dresse la liste des travaux effectués par le service technique durant la période estivale (peintures dans les sanitaires primaires, vestiaires foot, réfection de la main courante). Par ailleurs, les fenêtres du couloir et du club ados seront remplacées courant août

### **Patricia HONNET**

- Invite sa commission urbanisme à une réunion le 17 juillet pour présenter le projet de résidence intergénérationnelle
- Centre bourg : les feux sur le pont de la Seine seront posés en septembre. Stéphane Gaucher s'inquiète de la présence anormale de flaques d'eau suite aux dernières pluies. Patricia Honnet précise que la réception de chantier n'est pas encore effectuée et qu'elle a signalé le problème

**Denis PHILIPPE** relève que l'ouverture de la déchetterie est reportée à l'automne et le regrette. Le Maire répond que TCM rencontre des difficultés avec ENEDIS

**Nancy MOLIERES** s'inquiète de savoir si le Maire a prévu la présence du policier pour les festivités du 14 juillet. Le Maire lui répond qu'il a sollicité la présence des pompiers pour toutes les animations

### **Véronique STOLTZ**

- S'inquiète de l'état des trottoirs devant chez Nicolas Mennetrier. Le Maire répond qu'il est en attente du dépôt par France Télécom du réseau aérien.
- Attend avec impatience le retour des administrés sur le dossier des « voisins vigilants » suite à la parution de l'article dans le bulletin

**Véronique DUCHAMP** relaye l'inquiétude du marchand de pizzas quant à son installation sur son emplacement définitif. Le Maire lui répond que l'aménagement du centre bourg prévoit un emplacement signalé par des poteaux télescopiques et un accès au compteur électrique

**Laurence FOURNIER**

- Informe le conseil municipal que le bulletin municipal sera distribué semaine 29
- Une information sur la semaine bleue sera adressée aux personnes susceptibles d'être intéressées
- Un bulletin spécial « vie locale » sera distribué à la fin de l'été pour présenter les activités
- Elle réunira prochainement sa commission pour avancer sur les dossiers en cours (charte graphique, logo, panneau lumineux)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h.

Fait à Saint-Lyé, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Marcel SPILMANN